



procuration bancaire par acte notarié

Par **ghyslaine32**, le **02/04/2019** à **01:03**

bonjour. j'aurai voulu savoir si une personne qui est en interdit bancaire et donc qui a perdu le pouvoir de la procuration bancaire sur le compte d'une tierce personne pouvait se substituer à cette interdiction par un acte notarié ? c'est à dire avoir tous les pouvoirs d'utiliser ce compte qui n'est pas le sien etb en toute légalité ! merci de votre réponse.